

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 448  
  
**Rubrik:** Reçu et lu

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La SSR et Ringier main dans la main

L'organisation actuelle de la presse helvétique craque décidément de partout. Pour faire moins de bruit que la « fusion » bernoise (cf. pages 6 et 7), la concentration en cours des magazines spécialisés dans les programmes de radio et de télévision en Suisse alémanique est certainement aussi lourde de conséquences.

Depuis une dizaine d'années, dans notre pays comme partout en Europe, la concurrence est rude dans ce secteur considéré comme un des plus rentables du monde de la presse (quoi de plus tentant que de suivre la multiplication des récepteurs tv ?). Le marché était jusqu'ici fermement tenu par trois « grands », engagés dans une farouche concurrence : « Tv-Radio-Zeitung », l'organe officiel de la SSR, « TR7 », édité lui par un des deux géants de la presse d'outre-Sarine, Jean Frey, dont le tirage pourrait monter prochainement à plus de 350 000 exemplaires s'il parvient à se greffer sur le nouveau quotidien bernois, et « Tele », apparu dans les kiosques en 1967, une production de Ringier qui ne pouvait manquer l'occasion d'étendre son empire.

Dans ces conditions, on mesurera mieux l'importance du « coup » commercial que vient de réussir Ringier en parvenant à mettre la dernière main à une fusion de « Tele » (234 428 ex.) et « Tv-Radio-Zeitung » (110 000 ex.). Dans la corbeille de mariage, cette dernière apporte, bien sûr, le petit côté officiel de ses programmes que l'éditeur de « Blick » ne saurait manquer d'exploiter pour supplanter son dernier concurrent... Curieuse — c'est le moins que l'on puisse dire — opération qui permet à une société privée de faire fructifier le monopole de la SSR !

— 1er avril : une débauche de plaisanteries à travers la presse suisse, comme d'habitude; la tradition veut également que le lendemain les journaux « gorillent » les lecteurs qui ont « marché ».

Où l'embrouille devient sévère, c'est lorsque — dans le cadre de la collaboration fructueuse que l'on sait — le « Journal de Genève » reprend son édition du lundi 3 avril le texte paru le 1er avril dans la « Gazette de Lausanne » à propos de « phénomènes inexplicables dans le Gros-de-Vaud », et que « 24 Heures » signale par ailleurs comme un poisson d'avril gros comme le bras, dans sa revue des perles de l'humour journalistique romand. L'humour a ses frontières; la réputation de sérieux du quotidien vaudois impressionne toujours les rédacteurs du bout du lac.

### BAGATELLES

La « social-démocratie » bavaroise bénéficie de l'existence d'une institution spécialisée dans la formation, l'académie Georg von Vollmar; celle-ci a essaimé en Suisse où on organise, sous le même sigle, des cours pour les membres du Parti socialiste suisse sur l'éducation des adultes, la formation politique, l'économie; certains de ces cours ont lieu en Suisse, d'autres à Kochel, en Bavière.

\* \* \*

Manifeste 77. Ou les syndiqués acceptent de fonder un groupe autonome et paient leur liberté d'action par une diminution des prestations actuellement offertes par la FTMH (caisse-maladie, entre autres) et un manque de crédibilité, au moins au début de l'expérience, face au patronat, ou ils renoncent à ce projet et acceptent la nomination d'un nouveau secrétaire (à la place de J.-C. Gründisch, licencié, comme on sait) et d'un nouveau comité : telle était l'alternative offerte par lettre à tous les membres de la section montheysanne de la FTMH; ils ont donc tranché. Face à la scission possible, il paraissait nécessaire de clarifier les enjeux... A propos de l'unité d'action syndicale, « Le Peuple valaisan » (hebdomadaire du parti socialiste) publie dans son édition du 24 mars dernier des documents fort significatifs du climat qui régnait à Monthey... en juillet 1920, il y a plus de cinquante ans; à l'époque la section montheysanne

nouvellement créée du « Syndicat chrétien social » demandait aux camarades de la FOMH de l'époque à faire partie de la commission ouvrière (habilitée à négocier avec le patronat de l'industrie chimique). Quelques lignes extraites de la réponse du secrétariat de Sierre de la FOMH : « (...) Nous sommes forcés de douter de votre sincérité, car diviser c'est affaiblir et affaiblir une organisation ouvrière, c'est nuire aux ouvriers, c'est entraver toute amélioration des conditions d'existence, c'est compromettre le succès de nos revendications en cours; diviser n'est pas servir les intérêts de la classe ouvrière, au contraire, c'est servir les intérêts du patron; celui-ci n'aime rien mieux que de voir dans son entreprise deux, trois et de plus, différentes organisations ».

\* \* \*

Les conseillers communaux de Renens (VD) ont bien de la chance de compter dans leurs rangs l'écrivain militant (progressiste) Gaston Cherpillod. Les interventions de ce dernier se signalent en effet, non seulement par leur bien-fondé, mais aussi par un style qui, il faut bien le noter, fait le plus souvent défaut à ce genre d'exercice. Voyez par exemple l'envolée de l'auteur du « Gour noir » à propos de la création de garages pour cyclomoteurs : « La motion que j'ai l'honneur de développer devant vous plaide pour un moyen de transport individuel dont vous n'usez sans doute guère, étant donné qu'il n'avantage pas la majesté parlementaire. Sauf deux ou trois jeunes élus et des éléments douteux tels que votre serviteur, les conseillers communaux se déplacent, comme dit la chanson, à cheval en voiture ou en bateau à voile. Mais ce moyen de transport est utilisé par de nombreux Rennanais, ouvriers, apprentis, écoliers. Quand les cyclomoteurs apparurent sur le marché il y a environ quinze ans, peut-être ne prévoyait-on pas leur diffusion massive; leur entreposage ne suscitait pas de problèmes. (...) » Voilà des phrases bien senties qui pourraient donner un relief nouveau à des retransmissions des débats par la télévision locale !